

Toepassing van artikel 47 van het Reglement van Inwendige Orde van de Gemeenteraad. Interpellatie van N. VAN LYSEBETTEN, Gemeenteraadslid, betreffende de dringende modernisering van het Hitteplan in Anderlecht gezien de klimaatcrisis van de zomer 2026.

N. VAN LYSEBETTEN donne lecture du texte suivant :

N. VAN LYSEBETTEN leest de volgende tekst:

Nous sortons à peine d'une période climatique particulièrement alarmante. Entre le 17 et le 29 juin dernier, notre pays a subi une vague de chaleur précoce et d'une intensité rare, marquée par des températures maximales de 35,5°C à Uccle et une série inédite de six nuits tropicales étouffantes.

Cette situation s'est prolongée par une nouvelle alerte de l'IRM au début du mois de juillet. Les données provisoires publiées par l'Institut de santé publique « Sciensano » font état d'une catastrophe sanitaire sans précédent : une surmortalité globale de 48,8% en Belgique entre le 18 juin et le 3 juillet, atteignant un pic effrayant de 65,6% de décès supplémentaires pour la seule Région bruxelloise.

Plus inquiétant encore, « Sciensano » révèle que cette crise n'a pas uniquement touché les aînés de plus de 75 ans, mais a provoqué une surmortalité de 61,3% chez les personnes âgées de 15 à 64 ans. Face à ce bilan noir, le modèle actuel de protection de notre commune doit impérativement évoluer.

Je sais que le dispositif « Phone Contact 1070 » existe, et c'est une excellente chose. Non seulement les personnes âgées, mais aussi toute personne socialement isolée et/ou en situation de précarité sont appelées, parfois plusieurs fois par semaine. En cas de besoin, « Phone Contact 1070 » prévient les secours ou les services d'assistance les plus adaptés. C'est très bien mais le problème est que ces personnes doivent s'inscrire au préalable. Sauf dans le magazine « Anderlecht Contact », je n'ai pas trouvé d'informations sur ce service émanant de la commune. Si l'on tape "Canicule" dans la barre de recherche du site internet communal, on est renvoyé vers des communiqués de presse.

Cela dit, je pense sincèrement qu'il n'y a que peu de personnes qui ont le réflexe d'effectuer des recherches sur le site communal relatives à d'éventuelles aides lors de canicules. De plus, notre commune manque cruellement de refuges climatisés intérieurs pour protéger les citoyens lorsque l'air extérieur devient irrespirable et chargé d'ozone. Nous ne pouvons plus nous contenter d'une gestion de crise passive. Nous devons anticiper et protéger activement chaque citoyen vulnérable.

Mes questions sont les suivantes:

- En ce qui concerne la refonte de la stratégie de communication, le Collège s'engage-t-il à une campagne de distribution toutes-boîtes systématique dans les quartiers les plus denses d'Anderlecht ?

- Concernant l'aménagement de « Safety Rooms » (espaces de fraîcheur climatisés), la Commune prévoit-elle d'équiper et d'ouvrir, lors des alertes orange ou rouge, de véritables espaces publics intérieurs climatisés (au sein des bibliothèques, des antennes de quartier ou des infrastructures sportives) pour offrir un refuge pendant la journée aux Anderlechtois dont le logement est devenu une fournaise ?

- Quant au déploiement d'une cellule de terrain sous statut "Article 60", pour opérationnaliser cette transition sans surcharger le budget communal, le Collège et le CPAS prévoient-ils de collaborer pour engager des chercheurs d'emploi valides sous contrat « Article 60 » ? Ces agents de veille sociale pourraient mener des campagnes de porte-à-porte préventives dès le mois de juin, puis assurer des visites physiques de courtoisie et de secours lors des pics de chaleur auprès des personnes isolées qui ne sont pas nécessairement inscrites au service « Phone Contact 1070 ».

- En ce qui concerne le plan d'action climat que la Commune a approuvé les années précédentes, je souhaiterais demander quelles mesures concrètes a-t-elle déjà prises, en particulier dans le domaine de la végétalisation, qui permet de réaliser des gains considérables en matière de rafraîchissement en milieu urbain.

A. LARIDON donne lecture du texte suivant :

A. LARIDON leest de volgende tekst:

Deux milles personnes sont mortes de la canicule du mois de juin. Plus de 3000 hectares des Fagnes ont brûlés. Même si on ne le subit pas et on n'en est pas responsable de la même façon, personne ne peut nier que le réchauffement climatique est une réalité et qu'on le vit à présent en Belgique aussi dans nos tripes.

Nous avons recolté des témoignages durant cette canicule, je vous lis ici celui d'un secouriste : « *Dans un appartement, il faisait 45 degrés. L'habitant était mort, décédé*

à cause de la chaleur. Il y en a eu une dizaine comme cela. Nous les avons trouvés morts dans leur fauteuil, sur une chaise ou dans leur lit. Souvent au dernier étage, dans des logements mal isolés et mal ventilés ».

Sur leurs lieux de travail, les travailleurs ont dû continuer à travailler dans des conditions inhumaines et ont dû parfois lutter pour obtenir un accès à l'eau et à des horaires adaptés à ces conditions extrêmes. Une aide-soignante en maison de repos explique la pression physique et mentale supplémentaire : *« Les forces physiques sont démultipliées (porter et lever des corps dans une chaleur intense) dans des espaces souvent mal isolés. À cela s'ajoute une course contre la montre à la déshydratation : il faut faire boire chaque résident toutes les heures, surveiller l'apparition des coups de chaleur, distribuer de l'eau gélifiée pour toutes les personnes qui ont des troubles de la déglutition... tout ça ajoute une pression mentale constante en dehors du planning de travail déjà bien conséquent ».* *« Dans notre usine, les travailleurs s'évanouissent à cause de la chaleur ».* *« Avant on recevait de l'eau de l'entreprise, maintenant on doit l'acheter nous-même »*, nous dit une travailleuse dans le secteur de la distribution.

Ces témoignages racontent tous la même réalité. La canicule est une question de classe et donc sa gestion politique aussi. Quand il fait 35 degrés dehors, tout le monde n'est pas exposé de la même manière. Certains travaillent dans un bureau climatisé, d'autres montent des échafaudages en plein soleil, nettoient des appartements surchauffés, conduisent des bus avec la climatisation en panne, portent des charges dans des entrepôts à plus de 40 degrés, soignent des personnes âgées dans des maisons de repos ou restent debout toute la journée derrière une caisse.

Le professeur en climatologie de la « VUB », Wim Thiery a expliqué qu'en Belgique, les ouvriers (travailleurs qui n'ont pas de diplôme du supérieur) âgés de plus de 60 ans ont deux fois plus de risques de mourir lors d'une vague de chaleur que les personnes ayant fait des études supérieures. Au sein même de la classe travailleuse et particulièrement ouvrière, les jeunes sont aussi beaucoup plus touchés au cours de leurs vie par les canicules. Si on considère par exemple une personne née au début des années 70, et vivant à Bruxelles, nos modèles climatiques montrent qu'il devrait vivre en moyenne 4 canicules au cours de sa vie. En revanche, si on considère un enfant de 6 ans né à Anderlecht elle va déjà vivre en moyenne 11 canicules au cours de sa vie. Cette prévision correspond au meilleur des mondes dans lequel on stopperait le réchauffement climatique à 1,5°C. Mais dans le scénario probable où on se dirige vers 3,5°C de réchauffement à la fin du siècle, cet enfant vivrait jusqu'à 26 canicules au cours de sa vie. C'est une bonne nouvelle pour les moins jeunes et toutes les personnes plus âgées car, quel que soit les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'on mettrait en route maintenant, le nombre de canicule qu'elles vivraient ne changerait pas sensiblement, les personnes de plus de 50 ans aujourd'hui ne vivront pas assez longtemps pour connaître le futur beaucoup trop chaud dans lequel nous, les jeunes, allons vivre.

Entre le 18 juin et le 3 juillet 2026, 2.000 personnes sont décédées en Belgique en raison de la chaleur, soit une surmortalité de 48%. Contrairement à une idée reçue, les personnes âgées ne sont pas les seules à mourir de la chaleur. Chez les 14-64 ans, la surmortalité liée à cette vague de chaleur est de 61,3%. Jamais une canicule n'avait entraîné autant de décès dans le pays, le taux de surmortalité a atteint un niveau comparable à celui du pic de l'épidémie de coronavirus.

J'ai maintenant une série de question à poser au collègue, qui je l'espère, à envie comme nous, qu'il n'y ai pas de morts lors de la prochaine canicule dans notre commune. En tout cas j'ai confiance en vous pour faire mieux pour nous y préparer que le Gouvernement « Arizona ». Entre la recommandation du Ministre de la Défense de boire une bière au frais dans la piscine, Jean-Luc Crucke qui essaye de faire plus de bruit que les avions dans la presse pour convoquer une réunion sans succès, le Gouvernement qui part en vacances en disant, je cite, « *touchons du bois que rien de grave ne se produise* », le Premier Ministre De Wever qui prie les dieux de la pluie au Japon ou encore le magnifique SMS que nous avons tous reçu en mentionnant « *buvez de l'eau* ». Comme on dit : « *quand on touche le fond, on ne peut pas creuser plus bas* ».

Le premier pilier de mesures et de question concerne la protection des travailleurs. L'administration communale est le plus grand employeur du territoire anderlechtois. Nous avons reçu des centaines de témoignages de travailleurs, partout dans le pays, expliquant à quel point ils ont dû lutter pour avoir des pauses plus longues, un accès à l'eau ou encore des espaces frais. Comme notre service d'étude l'a révélé dans la presse cet été, si la loi actuelle avait déjà été respectée, tous les emplois, même ceux faiblement pénible de bureau à l'intérieur aurait dû avoir leur horaire de travail adaptée au pic de la canicule.

Ma première question est donc la suivante :

- La Commune a-t-elle appliqué la loi en réduisant le temps de travail et en prolongeant des pauses lors du pic de la canicule de juin ?
- Qu'en est-il particulièrement pour les agents communaux qui travaillent à l'extérieur, comme les agents de la « Propreté publique » ou des « Travaux publics » ?
- Les échevins concernés peuvent-ils nous dire si les horaires et les conditions de travail ont été adaptées dans leurs services ?

Le deuxième pilier à prendre en considération est de protéger les plus fragiles, en commençant par nos ainées et les personnes isolées. Beaucoup de personnes sont décédées car elles étaient seules chez elle et on les a retrouvés, parfois plusieurs jours après, décédée dans leur lit ou dans leur fauteuil.

Les maisons médicales de « Médecine pour le peuple », ont tout de suite commencé à appeler leurs patients isolés et plus âgés afin de partager les bons conseils et surtout leur demander s'ils avaient besoin d'aide.

Nous posons les questions suivantes :

- Ne serait-il pas possible de déjà prévoir une structure qui peut être activée en période de crise avec du personnel de l'administration pour appeler les personnes plus âgées et vulnérables habitant la commune ? Peut-être au niveau de l'État civil ? Nous savons à quel point le personnel administratif est déjà débordé, cela pourrait donc être des nouveaux postes à créer avec des nouveaux emplois à la clef.
- Comment pouvons-nous mettre en place une coordination avec l'intelligence collective des quartiers en constituant un réseau de communication et de prévention avec les comités de quartiers et les associations locales pour veiller sur les plus vulnérables et ce dans chaque quartier ?
- La Commune compte-t-elle, par exemple, demander aux maisons médicales de son territoire de participer à ces appels ?
- Qu'a-t-il été mis en place dans les maisons de repos de la Commune ?

Troisième pilier concernant la création d'espaces frais dans les bâtiments communaux, à commencer par ceux qui accueillent les publics les plus vulnérables. Si en juin le conseil communal a eu la chance d'apprécier la fraîcheur de la salle « Java », ce n'est malheureusement pas le cas pour tous les Anderlechtois.

- La Commune va-t-elle mettre en place un plan massif de climatisation pour les trois types de bâtiments qui abritent des personnes particulièrement vulnérables en période de fortes chaleurs ?

Quatrième pilier, qui ne coûte presque rien : beaucoup de bâtiments frais existent à Anderlecht, mais on n'a jamais pensé à s'en servir en cas de canicule, par exemple, la bibliothèque, la Maison communale, le centre administratif, les églises, ... Ces lieux restent frais l'été mais sont fermés aux heures où les gens en auraient le plus besoin. D'autres villes s'y sont mises, Paris a dressé une carte de tous ses « îlots de fraîcheur

» pour que chaque habitant sache où se mettre au frais à deux pas de chez lui. A Anderlecht, on demande encore aux habitants de trouver les lieux frais.

- La Commune est-elle prête à faire l'inventaire de tous ses bâtiments frais et à en publier une carte accessible à toutes et tous, dans le journal communal et sur les réseaux sociaux ?

- Les horaires d'ouverture de ces lieux peuvent-ils être élargis en cas de canicule pour que ceux qui n'ont pas de logement frais puissent venir y lire, y travailler, ou juste se reposer un peu ?

- Pour les quartiers qui ne comportent aucun bâtiment public, la Commune compte-t-elle négocier avec des lieux privés, des cinémas ou des centres commerciaux, pour qu'ils ouvrent leurs portes en cas de grosse chaleur ?

Cinquième pilier, celui de l'ombre. Une rue en plein soleil et une rue ombragée peuvent présenter 10 degrés d'écart. En Espagne, où on a l'habitude de la chaleur, on tend des toiles d'ombrage au-dessus des rues et des places : on parle de 5 à 10 degrés de moins. Chez nous, les cours d'écoles sont entièrement bétonnées et les enfants chauffent en plein soleil à la récréation. Ou alors, des places publiques sont rénovées mais on a tout simplement oublié de prévoir de l'ombre, comme les places de la Résistance et de la Vaillance.

- La Commune envisage-t-elle un « plan ombre » pour installer des toiles d'ombrage dans les rues commerçantes, sur les places publiques et surtout dans les cours de récréation de nos écoles communales ? Vu qu'il s'agit d'une mesure rapide à mettre en place et peu chère, pourrait-on avoir un calendrier concret plutôt qu'une bonne intention de plus ?

Sixième pilier, celui de la rénovation des bâtiments. On ne va pas se mentir, isoler correctement tout son logement coûte cher, il n'est pas donné à tout le monde de dépenser 30.000€. J'imagine toutefois que le Gouvernement bruxellois pense que tous les bruxellois en ont les moyens, vu qu'il a supprimé les quelques maigres aides à la rénovation qui existaient encore. Mais il existe aussi des solutions beaucoup moins chères et déjà bien efficaces : placer des stores ou des volets anti-chaleur devant les fenêtres, ce qui peut faire baisser la température intérieure de 4 à 5 degrés, pour un coût de fonctionnement de zéro euro une fois installés. Pour les bâtiments publics, il y a le système du tiers-investisseur : la Commune avance les travaux et se rembourse ensuite sur les économies d'énergie réalisées, sans que quelqu'un ne doive déboursier un euro au départ. C'est ce qui se fait en Allemagne depuis des années et ce qui a permis de rénover des millions de bâtiments tout en créant des dizaines de milliers d'emplois dans le domaine de la construction.

- Existe-t-il une possibilité de communiquer sur les moyens peu chers et efficaces d'isoler son logement ?

- La Commune peut-elle au moins consacrer un article dans le journal communal au sujet de ces solutions abordables ?

- Le Collège compte-t-il lancer un vrai plan de rénovation des bâtiments communaux, prioritairement les écoles et les crèches, en s'appuyant sur un système de tiers-investisseur plutôt que d'attendre que le budget régional daigne revenir sur ses coupes ?

Septième pilier, celui du verdissement. Commençons par montrer l'exemple avec les bâtiments communaux. Un arbre est un climatiseur gratuit, qui ne tombe jamais en panne et ne consomme pas d'électricité, il y a jusqu'à 10 degrés d'écart entre une rue arborée et une rue à nu. Pourtant, dans de nombreuses Communes on fait l'inverse. Par exemple, au square Albert, des arbres ont été abattus pendant les travaux du fameux plan « Good Move 2 ».

- La Commune a-t-elle un plan concret de plantation d'arbres dans les rues, les places et les cours d'écoles ? Lorsque les rues sont trop étroites pour planter des arbres, la Commune compte-t-elle distribuer ou aider à installer des plantes grimpantes sur les façades des bâtiments communaux voire, pourquoi pas, chez les habitants qui le souhaitent ?

- Peut-on avoir la garantie qu'aucun projet de rénovation d'espace public à Anderlecht ne se fera plus sans prévoir, dès le départ, de l'ombre et de la végétation, pour éviter de se retrouver, comme ailleurs, avec une place flambant neuve mais totalement invivable dès les premiers 30 degrés atteints ?

Huitième et dernier pilier, celui de l'accès à l'eau dans l'espace public. Des communes comme Molenbeek ont listé et clairement communiqué les infrastructures disponibles sur son territoire, que ce soit des points d'eau potable, des fontaines, des étangs. Je n'ai rien trouvé de tel à Anderlecht.

- Peut-on avoir un engagement du Collège qu'il va réaliser une carte de ce genre et la communiquer via les réseaux sociaux et le journal communal avant l'été prochain ?

Quant aux espaces de baignades en plein air et à prix accessible, il semble que le projet du côté des Abattoirs continue d'avancer. Pouvez-vous nous en dire plus sur le projet de zone de baignade dans le canal en amont du pont marchand ? Comme l'a montré l'association « Pool is cool », ce n'est pas un souci de demande de ce type de projet mais bien d'offre de ce type de projet. C'est le manque d'offre qui pousse notamment les jeunes des quartiers populaires, à sauter dans le canal, à patauger dans les fontaines d'eau non potable ou encore se baigner dans le premier plan d'eau disponible en dehors de Bruxelles, mais sans surveillance, ce qui entraîne des morts par noyade, comme on en a connu cet été.

Enfin, la meilleure façon de se préparer aux canicules reste toujours d'en réduire la cause.

- Le Collège a-t-il mis à jour le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre des services communaux, je pense notamment au chauffage des bâtiments ?

- Quels sont vos objectifs pour la fin de votre mandat et qu'avez-vous déjà obtenu depuis votre début de mandat ?

Je ne dis pas que remplacer la vitre brisée de la salle du Conseil soit la priorité mais cet exemple précis me rend inquiet de l'état des autres bâtiments communaux et les passoires thermiques qu'ils représentent.

Parmi ces 8 piliers et la réduction des émissions, il y a une montagne de chose. Ce ne sont pas les solutions qui manquent. L'inaction coûte plus cher que de mettre en place des solutions. Il est certain que les prochains étés seront pires, particulièrement le prochain à cause de l'annonce d'un super « El Nino ». La balle est dans le camp du Collège en termes de volonté politique pour qu'il atténue le plus possible les causes et se prépare au mieux sur les conséquences. Je pense que nous pourrions toutes et tous être fier de vivre dans une commune qui pèse de tout son poids pour éviter que la prochaine canicule implique des morts parmi ses concitoyens.

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI leest de volgende tekst:

Je reviens aujourd'hui devant ce Conseil sur un sujet sur lequel j'avais déjà interpellé le Collège le 26 mars dernier, avant même que ne commencent les premières grandes chaleurs de l'été. À l'époque, je disais déjà que les vagues de chaleur devenaient plus fréquentes et plus intenses, que leurs conséquences étaient amplifiées dans les quartiers urbains fortement minéralisés et que les premières victimes seraient les personnes les plus vulnérables : personnes âgées, personnes isolées, enfants, familles précarisées, habitants de logements mal isolés ou suroccupés.

Je demandais alors très concrètement : si Anderlecht disposait d'un véritable plan chaleur structuré ; ce qui était prévu dans nos écoles, nos crèches et nos bâtiments communaux ; comment nous comptons lutter contre les îlots de chaleur, notamment dans les zones fortement minéralisées de Cureghem ; comment nous allions développer les zones d'ombre et de fraîcheur ; comment seraient protégés les publics les plus précarisés ; et où en était le développement de fontaines d'eau accessibles dans l'espace public.

La réponse officielle du Collège donnée en mars mérite aujourd'hui d'être rappelée. Monsieur l'Echevin Mostefa avait expliqué que plusieurs dispositifs étaient déjà activés, notamment sur le volet social et préventif, en collaboration avec Madame l'Echevine Miroir. Le premier dispositif cité était « Phone Contact 1070 », destiné aux personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou vulnérables, avec des contacts téléphoniques réguliers et proactifs en période de fortes chaleurs. Le Collège avait également annoncé disposer de réserves comprenant notamment 750 bouteilles de 50 cl et 120 bouteilles de 1,5 litre.

Mais surtout, et c'est ce que je souhaite rappeler aujourd'hui, votre réponse reconnaissait elle-même les limites de cette approche. Vous écriviez que ces actions relevaient d'une approche « prioritairement sociale et d'urgence ». Et vous ajoutiez que la question du plan chaleur nécessitait également une approche beaucoup plus structurelle en matière :

- d'aménagement de l'espace public et de lutte contre les îlots de chaleur ;
- de végétalisation ;
- d'accès à l'eau ;
- d'adaptation des bâtiments communaux ;
- et d'adaptation des logements.

Vous précisiez enfin que ces enjeux faisaient l'objet de « réflexions transversales au sein de l'administration » et qu'ils devraient être renforcés dans les politiques communales à venir.

Nous étions le 26 mars, nous sommes aujourd'hui le 3 septembre, entre-temps, nous avons vécu l'été 2026. Ma première question est simplement celle-ci : où en sont ces réflexions transversales annoncées il y a maintenant plus de cinq mois ? Parce que l'été 2026 a changé la dimension du problème ; cet été ne peut pas être traité comme une parenthèse météorologique. L'Institut royal météorologique a officiellement recensé trois vagues de chaleur au cours de l'été 2026. Au 23 août, l'IRM estimait que cet été serait vraisemblablement le plus chaud jamais enregistré en Belgique depuis le début des observations en 1833. À Uccle, quinze journées avaient déjà atteint au moins 30 degrés, soit trois fois la normale. Et surtout, la chaleur a tué. Pour la vague de chaleur de juin, les données de « Sciensano » reprises publiquement font état d'environ 2.000 décès supplémentaires en Belgique, dont 188 à Bruxelles, soit une surmortalité de 63% dans notre Région. Je veux cependant être extrêmement précise : nous ne disposons pas de données publiques permettant d'affirmer combien de ces décès ont eu lieu à Anderlecht ou dans un quartier particulier comme Cureghem, mais nous savons parfaitement que l'exposition n'est pas la même partout.

« Bruxelles Environnement » rappelle qu'en été, l'îlot de chaleur urbain peut entraîner des températures moyennes environ 3 degrés supérieures au centre de Bruxelles par rapport aux zones rurales environnantes et que les températures nocturnes sont particulièrement affectées. Et « Bruxelles Environnement » classe Cureghem-Bara parmi les quartiers où un nombre important d'habitants n'a pas un accès satisfaisant à un espace vert de proximité et parmi les quartiers bruxellois très faiblement végétalisés.

Cela signifie une chose fondamentale : le changement climatique frappe tout le monde, mais il ne frappe pas tout le monde de la même manière. Et c'est précisément là que commence notre responsabilité politique communale. Oui, certaines choses ont été faites cet été, je veux également être juste dans le constat. Cet été, « Phone Contact 1070 » a bien été activé pour les personnes isolées ou vulnérables, les assistantes sociales pouvaient intervenir en cas de besoin ; le « Pôle Inclusion » du service « Prévention » a organisé des maraudes deux fois par semaine avec distribution d'eau aux personnes vivant en rue ; les « Cafet'1070 » ont constitué des points d'accès à l'eau potable ; des horaires de l'administration ont également été adaptés lors de certains épisodes de forte chaleur. Je ne remets pas en cause l'utilité de ces mesures car elles sont nécessaires. Mais elles correspondent précisément à ce que le Collège qualifiait lui-même en mars d'approche « sociale et d'urgence », et l'urgence ne peut pas devenir notre politique climatique.

Téléphoner aux personnes vulnérables lorsqu'il fait déjà 35 degrés, distribuer des bouteilles d'eau ou modifier temporairement des horaires est indispensable, mais cela ne refroidit pas une place entièrement bétonnée, cela ne crée pas un arbre, cela ne transforme pas une cour d'école, cela n'isole pas un logement, cela ne crée pas une fontaine, cela ne met pas à l'ombre un enfant qui joue dehors, cela ne rend pas supportable une chambre sous toiture où la température ne redescend plus la nuit. Et, surtout, cela ne prépare pas Anderlecht aux étés qui arrivent.

Ce dossier ne peut pas appartenir à un seul échevin. C'est ici que je veux insister aujourd'hui sur la responsabilité collective du Collège, un véritable « Plan Chaleur » n'est pas une compétence que l'on peut déposer sur le bureau d'un seul échevin. Regardons les compétences autour de cette table.

Madame Miroir a les « Affaires sociales » et la « Santé ». Il y a là évidemment la protection des personnes âgées, isolées, malades et vulnérables, ainsi que le lien avec les services chargés de l'autonomie et des seniors.

Madame El Ikdimi a les « Bâtiments communaux », la « Jeunesse » et la « Vie

Associative », ce qui signifie que la question concerne directement les lieux fréquentés par nos jeunes, nos maisons de quartier, nos associations, mais aussi la capacité de nos bâtiments communaux à servir de refuges lors des grandes chaleurs.

Madame Carlier a l'Urbanisme, l'Environnement et le « Développement durable ». On ne peut évidemment pas parler de lutte contre les îlots de chaleur sans parler d'urbanisme, de permis, de pleine terre, de végétalisation, d'ombrage et de choix d'aménagement.

Monsieur Mostefa a notamment les « Logements communaux », la « Rénovation Urbaine » et la « Prévention », or nous savons que les mauvaises conditions de logement aggravent la vulnérabilité aux fortes chaleurs et que la « Prévention » dispose précisément d'équipes présentes quotidiennement dans les quartiers.

Monsieur Vandyck est notamment compétent pour les « Espaces verts » et l'Entretien.

Monsieur Milquet a les « Travaux publics ».

Madame Duraki a l'Enseignement, les Crèches et les Bibliothèques.

Monsieur le Bourgmestre a notamment le « Développement de la Ville » et surtout la responsabilité politique de faire travailler le Collège ensemble.

Ces attributions sont celles actuellement publiées par la Commune.

Alors je repose exactement la même question que dans d'autres dossiers : tous ces responsables travaillent-ils réellement ensemble sur la chaleur ?

Parce qu'un « Plan Chaleur » qui reste cantonné aux Affaires sociales pendant que l'Urbanisme, les « Espaces verts », la « Jeunesse », la « Prévention », les

« Bâtiments », les « Travaux publics », les écoles et les crèches travaillent séparément n'est pas un plan transversal. Cette absence de transversalité serait d'autant plus difficile à comprendre qu'Anderlecht dispose déjà d'un « Plan Action Climat 2023-2030 ». La Commune y reconnaît elle-même que l'adaptation aux événements météorologiques extrêmes, dont les canicules, fait partie de sa politique climatique. Le « Plan Action Climat » aborde notamment l'eau, le maillage vert, la santé et la gouvernance, et annonce comme objectif de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, notamment en renforçant les espaces verts pour rendre la commune plus agréable lors des pics de chaleur. Là encore, comment les engagements de notre « Plan Action Climat » se sont-ils concrètement traduits dans la préparation de l'été 2026 ?

Je demande aujourd'hui la constitution d'un groupe de travail « Anderlecht Fraîcheur 2027 ». Mais je ne veux pas que cette interpellation se termine par une nouvelle liste de questions à laquelle nous répondrons ce soir avant de passer au point suivant, je veux faire une proposition concrète. Au nom du groupe « Ecolo-Groen », je demande aujourd'hui officiellement la création d'un groupe de travail transversal consacré à l'adaptation d'Anderlecht aux fortes chaleurs et à la préparation de l'été 2027.

Je propose que ce groupe rassemble autour de la même table :

- les membres du Collège concernés par les « Affaires sociales », la « Santé », les « Seniors », l'autonomie, la « Jeunesse », la « Vie associative », la « Prévention », l'Urbanisme, l'Environnement, le « Développement durable », les « Bâtiments communaux », les « Logements communaux », les « Espaces verts », les « Travaux publics », l'Enseignement et les « Crèches » ;
- les services administratifs concernés et la cellule « Climat » ;
- le CPAS ;
- des représentants du monde associatif et des structures de quartier ;
- des représentants des seniors et de la jeunesse ;
- et, lorsque leur expertise est nécessaire, « Bruxelles Environnement », « Vivalis » et les professionnels compétents en matière de santé publique et d'adaptation climatique.

Je demande aussi que les groupes politiques représentés au Conseil communal puissent être associés à ce travail, parce que l'adaptation d'Anderlecht au réchauffement climatique ne devrait pas devenir un sujet de majorité contre opposition. Nous savons ce qui arrive, nous connaissons le problème, la question est désormais de savoir comment nous y répondons.

Je propose que ce groupe de travail ait une mission extrêmement concrète : tirer le bilan précis de l'été 2026 et présenter avant le printemps 2027 un véritable plan opérationnel permettant qu'Anderlecht soit prête avant les premières chaleurs, pas pendant mais avant.

Je souhaite donc obtenir du Collège des réponses précises sur les points suivants.

1. Quel bilan précis tirez-vous de l'activation du dispositif « Chaleur » pendant l'été 2026 ? Combien de personnes étaient inscrites à « Phone Contact 1070 » ? Combien ont effectivement été contactées pendant chacune des vagues de chaleur ? Combien de situations ont nécessité l'intervention d'un service social ou médical ? Combien de personnes âgées étaient concernées ? Comment identifiez-vous les personnes isolées qui, précisément parce qu'elles sont isolées, ne pensent pas elles-mêmes à s'inscrire ?

2. Les réserves d'eau annoncées en mars ont-elles effectivement été utilisées ? Combien de bouteilles ont été distribuées ? À quels publics ? Dans quels quartiers ? Ces stocks ont-ils dû être renouvelés ?

3. Quel bilan tirez-vous des maraudes réalisées par le service « Prévention » ? Combien de maraudes ont été organisées pendant les vagues de chaleur ? Combien de personnes ont été rencontrées ? Quels besoins les travailleurs de terrain ont-ils identifiés ? Leurs observations seront-elles intégrées dans la préparation de l'été prochain ?

4. Quel rôle la « Jeunesse » et la « Vie associative » ont-elles joué pendant ces vagues de chaleur ? Les maisons de jeunes, associations, clubs sportifs et structures de quartier ont-ils reçu un protocole ou des recommandations communes ? Ont-ils été mobilisés pour identifier les jeunes et les familles les plus exposés ? Ont-ils été associés à l'organisation de lieux de fraîcheur ou de points d'eau ?

5. Les personnes âgées doivent faire l'objet d'une attention particulière. Quel bilan spécifique a été réalisé avec les services « Affaires sociales », de l'Autonomie, les structures fréquentées par les seniors et le tissu associatif ? Les « Cafet'1070 » ont-elles réellement été utilisées comme refuges climatiques ? Combien de personnes y

ont été accueillies lors des journées les plus chaudes ? Et comment comptez-vous mieux faire connaître ces lieux avant l'été prochain ?

6. Qu'a produit depuis mars la « réflexion transversale » annoncée par le Collège concernant les îlots de chaleur ? Existe-t-il aujourd'hui une cartographie anderlechtoise croisant température, minéralisation, végétalisation, densité de population et vulnérabilité sociale ? Si elle existe, je demande qu'elle soit présentée au Conseil. Si elle n'existe pas, je demande qu'elle soit l'un des premiers travaux du groupe de travail.

7. En matière d'Urbanisme et de « Rénovation urbaine », quels changements concrets comptez-vous intégrer désormais dans nos projets ? Allons-nous systématiser davantage la pleine terre, l'ombre, les arbres, les sols perméables et les dispositifs d'eau dans les nouveaux aménagements ? Comment allons-nous intervenir prioritairement dans les quartiers qui cumulent forte densité, minéralisation et vulnérabilité sociale ?

8. Quel plan de végétalisation et d'ombrage sera mis en œuvre avant l'été 2027 ? Quels espaces peuvent recevoir rapidement des plantations ? Où pouvons-nous installer des solutions d'ombrage temporaires ou permanentes ? Et quels budgets peuvent être mobilisés dès cette année ?

9. Où en est maintenant la question des fontaines d'eau que je soulevais déjà en mars dernier ? Une ressource publiée cet été identifie trois fontaines d'eau potable sur le territoire anderlechtois, sur base d'une cartographie datant de 2025, ainsi que l'accès à l'eau dans les « Cafet'1070 ». Trois fontaines pour une commune de notre taille ne peuvent constituer une politique d'accès à l'eau en période de canicule. Combien de nouveaux points d'eau seront installés avant l'été 2027 ? Pouvons-nous enfin disposer d'une carte communale claire et facilement accessible des fontaines, points d'eau et lieux de fraîcheur ?

10. Quel diagnostic a été réalisé dans nos bâtiments communaux, nos écoles et nos crèches ? Quels bâtiments ont connu les plus fortes températures ? Des relevés ont-ils été effectués ? Quels bâtiments nécessitent prioritairement des stores extérieurs, de l'ombrage, de la végétalisation, une meilleure ventilation ou des travaux d'adaptation ?

11. Combien de bâtiments communaux pourraient être identifiés comme véritables refuges climatiques ? Je pense aux bibliothèques, « Cafet' », maisons de quartier, infrastructures associatives et culturelles. Ne pourrait-on pas établir avant chaque été une carte publique de ces lieux, avec des horaires adaptés lors des périodes de canicule ?

12. Le Collège accepte-t-il ma proposition de créer dès maintenant ce groupe de travail transversal « Anderlecht Fraîcheur 2027 » ? Peut-il s'engager à ce que ses travaux débutent cet automne, afin qu'un plan comprenant des actions, des responsables, un calendrier et des budgets puisse être présenté à ce Conseil avant le printemps de l'année 2027 ?

Cette proposition écologiste dépasse le cadre strict d'Anderlecht car cette demande communale s'inscrit d'ailleurs dans une réflexion que les écologistes portent aujourd'hui à l'échelle de toute la Région. Notre député bruxellois Matteo Segers vient de déposer au Parlement une proposition de résolution visant à créer un « Plan Fraîcheur » régional. L'idée est précisément de sortir d'une gestion improvisée des canicules : commencer par un diagnostic des lieux et secteurs les plus vulnérables, organiser une véritable coordination des pouvoirs publics et investir notamment dans la végétalisation, l'ombrage et les points d'eau.

C'est exactement la même philosophie que nous devons adopter à Anderlecht : prévoir aujourd'hui ce que nous savons devoir affronter demain.

En conclusion, en mars dernier je terminais mon interpellation par ces mots : « *La chaleur est aujourd'hui un risque majeur en milieu urbain. Anticiper, adapter notre territoire et protéger les habitants, en particulier les plus vulnérables, doit devenir une priorité. Il ne s'agit pas uniquement d'environnement, mais bien de santé publique et de justice sociale.* ». L'été 2026 vient malheureusement de donner à ces mots une réalité beaucoup plus brutale, nous avons connu trois vagues de chaleur. À Bruxelles, la vague de juin s'est accompagnée d'une surmortalité considérable. Nous savons que les étés futurs ne nous permettront plus de considérer ce genre d'événement comme exceptionnel.

Alors oui, continuons « Phone Contact », les maraudes, la distribution d'eau, mais arrêtons de confondre un dispositif d'urgence avec une politique d'adaptation climatique car l'enjeu aujourd'hui est beaucoup plus profond. Il faut transformer nos espaces publics, il faut protéger nos seniors, il faut penser à nos enfants et à nos jeunes, il faut mobiliser nos associations, il faut adapter nos écoles, nos crèches et nos bâtiments, il faut revoir nos choix urbanistiques, il faut végétaliser les quartiers les

plus minéralisés, il faut rendre l'eau accessible et il faut que toutes les compétences du Collège travaillent enfin autour de la même table.

Le climat, lui, ne travaille pas en silos administratifs, notre réponse politique ne peut plus le faire non plus. Je ne demande donc pas aujourd'hui une nouvelle promesse de réflexion mais juste que nous nous mettions au travail dès cet automne, ensemble, avec un objectif très concret : au printemps prochain, chaque Anderlechtoise et chaque Anderlechtois puisse savoir ce que sa Commune a prévu pour le protéger lorsque la prochaine vague de chaleur arrivera. Nous avons neuf mois pour préparer l'été 2027, utilisons-les.

Madame l'Échevine F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen F. CARLIER leest de volgende tekst:

Les épisodes de chaleur que nous avons connus cet été nous rappellent que les vagues de chaleur ne peuvent plus être considérées comme des phénomènes exceptionnels. Anderlecht doit donc continuer à renforcer sa capacité d'anticipation et d'intervention.

Mais il faut également rappeler que notre Commune ne part pas de zéro. Plusieurs dispositifs sociaux et préventifs ont déjà été mobilisés cet été. « Phone Contact 1070 » permet notamment de maintenir un contact avec les personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou de vulnérabilité et, si nécessaire, de faire intervenir les services adéquats. Le « Pôle Inclusion » de la « Prévention » a organisé des maraudes deux fois par semaine avec distribution d'eau aux personnes vivant en rue, tandis que les « Cafet'1070 » ont constitué des points d'accès à l'eau potable. Certains horaires de l'administration ont également été adaptés durant les périodes de forte chaleur.

L'enjeu est désormais de tirer les enseignements de cet été, de renforcer ce qui fonctionne et d'améliorer la coordination des dispositifs existants.

La visibilité de « Phone Contact 1070 » doit notamment être améliorée. Le service existe et fonctionne, mais nous devons mieux atteindre les personnes qui utilisent peu les outils numériques ou qui ne pensent pas spontanément à solliciter les services communaux. Le « Plan d'Action Climat » prévoit déjà l'identification des publics à risque et le renforcement des dispositifs de communication et d'action à leur égard, en collaboration avec les « Affaires sociales », la « Prévention », la « Communication » et le CPAS. Il convient donc de mobiliser davantage les services sociaux, les associations, les structures de quartier, les maisons de jeunes, les structures pour seniors et les acteurs de terrain.

Concernant une distribution systématique toutes-boîtes, nous devons privilégier une approche pragmatique : l'objectif n'est pas de communiquer davantage pour communiquer davantage, mais de s'assurer que l'information atteint effectivement les personnes qui en ont besoin. Le CPAS constitue à cet égard un partenaire naturel et est déjà identifié dans le « Plan Climat » comme acteur de la prévention des risques liés aux fortes chaleurs. En revanche, il ne nous paraît pas opportun de créer d'emblée une cellule spécifique sous statut « Article 60 ». Ce dispositif poursuit avant tout un objectif d'insertion socioprofessionnelle et ne doit pas devenir un simple moyen de disposer de personnel supplémentaire à moindre coût. Nous devons d'abord identifier les besoins réels et les éventuelles lacunes avant d'envisager, avec le CPAS, un éventuel renforcement du travail de terrain.

La mise à disposition de lieux de fraîcheur mérite également d'être examinée. Anderlecht dispose déjà de bâtiments et infrastructures qui peuvent jouer ce rôle : bibliothèques, « Cafet'1070 », maisons de quartier ou autres équipements publics. Il faut d'abord identifier ceux qui offrent les meilleures conditions de confort lors des fortes chaleurs et surtout les rendre plus visibles auprès de la population.

La climatisation systématique ne constitue pas nécessairement la réponse la plus responsable. Elle implique des investissements et des coûts énergétiques importants. Le « Plan d'Action Climat » prévoit déjà des solutions permettant d'améliorer le confort thermique des bâtiments, telles que le « night cooling », les stores isolants et les systèmes de régulation. La rénovation du patrimoine communal (bâtiments administratifs, écoles, crèches et logements) constitue par ailleurs une priorité. Notre approche doit donc être d'investir là où les besoins sont les plus importants, sur la base d'une analyse objective et en privilégiant des solutions durables.

Les « Cafet'1070 » ont déjà constitué cet été des points d'accès à l'eau potable. La visibilité des fontaines et points d'eau existants peut également être améliorée. Pour l'installation de nouvelles fontaines, il serait en revanche prématuré d'annoncer aujourd'hui un nombre ou un calendrier pour 2027 sans validation technique et budgétaire. Cette question devra néanmoins être davantage intégrée dans les futurs projets d'aménagement de l'espace public.

Sur le plan structurel, Anderlecht dispose déjà d'un cadre d'action important avec le « Plan d'Action Climat 2023-2030 », qui prévoit notamment d'augmenter la superficie et la diversité des espaces verts, particulièrement dans les quartiers denses, et de développer le patrimoine arboré afin d'améliorer le confort thermique urbain.

Plusieurs projets sont déjà réalisés ou en cours : « Open Ruimte Anderlecht », l'amélioration des corridors verts entre Scheutveld et le boulevard Bracops, la préservation des terres agricoles et zones naturelles de Neerpede, la collaboration avec « Bruxelles Environnement » pour le parc du Zuen, la gestion écologique du cimetière, la végétalisation de crèches, la plantation d'arbres dans les rues, le maintien des potagers et vergers communaux, ainsi que les réaménagements du parc du Scherdmael et les plantations et noues du parc Mercator.

Ce travail doit être poursuivi. Mais végétaliser une commune dense ne consiste pas à planter le plus grand nombre possible d'arbres. Il faut également tenir compte des usages de l'espace public, de la sécurité, de l'accessibilité, de la biodiversité, de la

gestion de l'eau et, surtout, de la capacité de la Commune à entretenir durablement les aménagements réalisés. Les contraintes financières et humaines doivent donc être intégrées à nos choix. Notre ambition doit être autant qualitative que quantitative : créer des aménagements utiles, durables et correctement entretenus.

Les fortes chaleurs concernent de nombreux domaines : santé, affaires sociales, prévention, bâtiments, urbanisme, espaces verts, travaux publics, écoles, crèches et communication. Une approche transversale est donc indispensable et elle est déjà prévue dans différentes actions du « Plan Climat ».

C'est pourquoi nous sommes favorables à un bilan transversal de l'été 2026 et à une coordination renforcée entre les services concernés. En revanche, la création d'un nouveau groupe de travail « Anderlecht Fraîcheur 2027 » ne doit pas devenir un objectif en soi. La commune dispose déjà d'un « Plan d'Action Climat 2023-2030 » et de nombreux dispositifs opérationnels.

Cette question est d'autant plus importante que nos moyens humains sont limités. À la suite de l'arrêt de la subvention de « Bruxelles Environnement », la Commune ne dispose plus de coordinateur climat et ses moyens propres sont restreints. Dans ce contexte, notre priorité doit être de consacrer les ressources disponibles à la mise en œuvre concrète des mesures plutôt qu'à la multiplication des structures de coordination.

En conclusion, les trois interpellations posent une question essentielle : comment mieux préparer Anderlecht aux prochaines vagues de chaleur ?

La réponse passe par des mesures concrètes : mieux identifier et informer les personnes vulnérables, renforcer les dispositifs sociaux et de prévention existants, rendre plus visibles les points d'eau et les lieux de fraîcheur, adapter progressivement les bâtiments communaux, poursuivre la végétalisation et la désimperméabilisation de l'espace public et améliorer la coordination entre les services.

Nous devons également rester attentifs aux moyens dont dispose la Commune. Une politique climatique efficace est avant tout une politique qui produit des résultats tangibles pour les habitants. Chaque Euro investi doit donc être consacré en priorité aux mesures réellement efficaces, durables et susceptibles d'améliorer concrètement la qualité de vie des Anderlechtois.

C'est dans cet esprit de responsabilité, d'efficacité et de protection des plus vulnérables que le Collège entend préparer Anderlecht aux prochains épisodes de fortes chaleurs.

A. LARIDON :

Je remercie le Collège pour ce retour détaillé, mais plusieurs points cruciaux exigent des engagements fermes avant les prochaines canicules.

- Communication grand public : l'accès aux espaces de fraîcheur et aux points d'eau est une question d'utilité publique. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une information universelle. Ces éléments doivent figurer dans le journal communal « Anderlecht Contact » et cette campagne doit être lancée bien avant l'été.
- Infrastructures et climatisation : s'il ne s'agit pas de climatiser tous les appartements, l'installation de systèmes de refroidissement, combinés à des solutions écoénergétiques, est indispensable dans les lieux prioritaires comme les crèches et les maisons de repos. Des patients en viennent à hésiter à suivre leurs traitements hospitaliers parce que les températures en chambre frôlent les 37 degrés. Le futur plan doit intégrer cette réalité.
- Protection des travailleurs communaux : c'est le point le plus regrettable de vos réponses. La loi belge sur le bien-être au travail n'a pas été respectée lors de la canicule de la fin juin. Tous les secteurs auraient dû bénéficier d'horaires adaptés. En tant que premier employeur du territoire, qu'a fait la Commune pour protéger ses agents de la « Propreté » et des « Travaux » ? Le flou persiste.

En conclusion, j'attends un engagement clair de votre part. Le Collège s'engage-t-il à présenter une version améliorée de son plan d'ici le printemps prochain afin d'en débattre au Conseil ? Les vagues de chaleur sont une certitude. J'espère que nous n'aurons pas la même discussion en septembre prochain face à un nouveau bilan dramatique.